

Projet de loi

**relatif au statut disciplinaire du personnel du cadre policier
de la Police grand-ducale**

Deuxième avis complémentaire du Conseil d'État

(12 juin 2018)

Par dépêche du 23 mai 2018, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État trois amendements gouvernementaux relatifs au projet de loi sous rubrique, élaborés par le ministre de la Sécurité intérieure.

Au texte des amendements étaient joints un commentaire pour chacun des amendements ainsi qu'une version coordonnée tenant compte desdits amendements.

Examen des amendements

Le Conseil d'État prend acte des explications des auteurs des amendements qui n'appellent pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 12 juin 2018.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes